

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 juin 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 22 juin 2018 à 19 heures 30, à la salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain Lebouc, Thierry Beaudou, Matthieu Claeys, Natacha Beaufils, Catherine Benoits, Christian Dermont, Laurent Thafournel, Jean-Marie Stravaux et Céline Cantrel.

Absent excusé : Christophe Baudin

Absent non excusé : Anthony Carlès

Pouvoir : - Christophe Baudin donne pouvoir à Matthieu Claeys

Céline Cantrel est nommée secrétaire de séance.

Approbation des Comptes Rendus des 13 et 27 avril 2018.

Adoption à l'unanimité des comptes rendus des 13 et 27 avril 2018.

Monsieur le maire souhaite inviter M. Durocher, gendarme référent de la brigade de gendarmerie de Doudeville, au Noël des aînés courant décembre à des fins de prévention et de sensibilisation aux réflexes de la sécurité au quotidien.

M. et Mme Villamaux adressent leurs remerciements à monsieur le maire et au conseil municipal pour l'aide apportée lors du sinistre de leur maison.

<u>Délibérations</u>

N°D2018-06-01

Frais de scolarité écoles publiques de Doudeville 2014-2015

Monsieur le maire donne lecture de la lettre reçue le 25 mai 2018 de la commune de Doudeville concernant les frais de fonctionnement des écoles pour les années 2014-2015 et 2015-2016.

La commune de Doudeville nous demande de mandater la participation financière selon les calculs validés par La préfecture à savoir :

- 5896.86 € pour l'année scolaire 2014-2015
- et
- 5736.90 € pour 2015-2016

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'un mandatement de 8000.77 € a été effectué le 14/12/2015.

Compte tenu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, demande à la commune de Doudeville d'effectuer le remboursement du trop-perçu soit la somme de 2 103.91€ correspondant à la différence entre le montant de 8 000.77 € versé pour l'année scolaire 2014-2015 et le montant de 5896.86 €, validé par les services de la préfecture.

N°D2018-06-02**Frais de scolarité écoles publiques de Doudeville 2015-2016**

Monsieur le Maire reprend la lecture de la lettre reçue de la commune de Doudeville concernant les frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2015-2016.

La commune de Doudeville nous demande de mandater la participation financière selon les calculs validés par La préfecture à savoir :

- 5736.90 € pour 2015-2016

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'effectuer ce règlement sous réserve du remboursement du trop-perçu pour l'année 2014-2015 soit le montant 2103.91 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le paiement de cette participation de 5736.90 € sous réserve du remboursement du trop-perçu par la commune de Doudeville.

N°D2018-06-03**Redevance France Télécom**

Vu l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques ;

Vu l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques,

Le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire, Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2016, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreaux contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : **39.28 €**,
- pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : **52.38 €**,
- pour les autres installations, par m² au sol : **26.19 €**.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de la présente décision chacun en ce qui le concerne.

N°D2018-06-04**Délégué GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)**

Délibération est reportée au prochain conseil municipal.

N°D2018-06-05**Convention SIDESA étude défense incendie**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention du SIDESA proposant de réaliser une étude sur l'existant en matière de défense incendie sur la commune, d'évaluer de possibles carences et de prévoir l'évolution des risques à venir afin de répondre aux exigences de l'arrêté préfectoral de février 2017 en termes de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte cette proposition et charge Monsieur le maire de signer cette convention et tous documents utiles avec le SIDESA.

N°D2018-06-06**Modification statuts SMBV**

Monsieur le maire donne lecture de la modification des Statuts du SMBV du 16 mars 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte la modification de ces statuts.

N°D2018-06-07**Plan communale de sauvegarde (PLS)**

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire informait le conseil que le territoire de la commune d'Amfreville-Les-Champs était intégré au nouveau périmètre de 20 km du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Paluel.

L'intégration de ce périmètre oblige la commune à disposer sous deux ans d'un Plan Local de Sauvegarde (PLS).

Ce PLS doit définir l'organisation opérationnelle communale pour faire face à tout type d'événement affectant la population en termes de risques majeurs (inondations, cavités souterraines, transports dangereux, nucléaire,)

Monsieur le maire propose de créer un groupe de travail avec l'ensemble du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil approuve cette proposition de groupe de travail pour l'élaboration du Plan Local de Sauvegarde.

La 1^{ère} réunion du groupe de travail est prévue le 21 septembre 2018.

<u>Informations diverses</u>

-Implantation distributeur de pains :

Monsieur le maire informe que le projet d'implantation d'un distributeur de pains sur le parking poids lourds le long de la RD 20 a été refusé par la Direction des Routes. Ce projet ne pouvant être légalement implanté sur le domaine public et pouvait engendrer des risques de sécurité routière.

-Règlement intérieur cimetière :

Matthieu Claeys, adjoint, informe qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du cimetière afin de tenir compte de la circulaire du Ministère de l'intérieur du 19 février 2008 concernant les nouvelles durées des concessions funéraires.

-Constructions illicites :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a dressé un procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme pour constructions illicites.

Ce procès-verbal a été transmis à Monsieur le Procureur de la République et à Madame la Préfète.

-Point congés d'été :

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 13 août au 19 août 2018.

-Travaux mairie :

Le secrétariat de la mairie sera transféré dans la salle communale à partir du lundi 9 juillet afin de permettre les travaux de rénovation de la mairie qui débiteront en septembre.

-Préparation du 11 novembre 2018 :

Lors des cérémonies qui se tiendront à Doudeville pour le centenaire de la commémoration du 11 novembre 1918, Monsieur le maire souhaite que la commune soit représentée par un porte-drapeau.

RGPD Règlement Général sur la Protection des Données :

Monsieur le maire explique au conseil municipal que depuis le 20 mai 2018 pour la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données, chaque commune doit nommer un responsable pour mettre en place un registre des traitements à disposition de la CNIL et adhérer à un organisme pour enregistrer les données informatiques.

SDE 76 :

Le Syndicat Département d'Énergie 76 nous questionne sur nos projets de travaux d'éclairage public pour 2019.

M. Lebouc renouvelle son souhait d'apporter de l'éclairage public sur le Hameau de Bosc-Mare. Ces travaux pourraient être effectués en commun avec la commune de Berville-en-Caux.

Mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu de Madame La Préfète précisant que prochainement le dispositif de sanction prévu par les textes d'application des agendas Ad'AP sera mis en œuvre pour tous les établissements restés en dehors de toute action de mise en accessibilité et ne respectant pas ses engagements.

Trésorerie de Doudeville

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la fusion de la Trésorerie de Doudeville avec la Trésorerie de Yerville au 31 décembre 2018.

La prochaine réunion du conseil est prévue le 5 octobre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30 et ont signé le registre les membres présents.

<u>Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2018</u>

<u>N°D2018-06-01</u>	<i>Frais de scolarité écoles de Doudeville 2014-2015</i>
<u>N°D2018-06-02</u>	<i>Frais de scolarité écoles de Doudeville 2015-2016</i>
<u>N°D2018-06-03</u>	<i>Redevance France Télécom</i>
<u>N°D2018-06-04</u>	<i>Délégué GEMAPI</i>
<u>N°D2018-06-05</u>	<i>Convention SIDESA étude défense incendie</i>
<u>N°D2018-06-06</u>	<i>Modification statuts SMBV</i>
<u>N°D2018-06-07</u>	<i>Plan Communal de Sauvegarde (PCS)</i>